

CNAV : l'INAVEM souhaite une vraie instance interministérielle et un plan de bataille pour la prise en charge des personnes victimes

Demain 24 septembre 2013 à 10h, Madame la Garde des Sceaux réunit le Conseil National de l'Aide aux Victimes, dont l'INAVEM est membre. A l'ordre du jour notamment, le rapport de Nathalie Nieson sur le financement des associations d'aide aux victimes et les évolutions du Conseil National de l'Aide aux Victimes.

L'INAVEM salue le travail de Madame la députée Nieson, son écoute attentive et sa compréhension de l'état de l'aide aux victimes en France, que l'INAVEM lui a longuement présenté. Ce rapport a le grand mérite de présenter une photographie globale de 30 ans de politique publique d'aide aux victimes. Toutes les préconisations de l'INAVEM ont été reprises dans le rapport, il faut maintenant, sous la houlette du Ministère de la Justice et du Premier Ministre, que ces pistes se concrétisent d'urgence pour arrêter les fermetures de services d'aide aux victimes, encore cette année.

Selon, le rapport, l'aide aux victimes étatique, représente aujourd'hui 40 M€ dont 11,4 M€ pour l'aide aux victimes généraliste et les actions nationales, et 15,8 M€ pour l'aide aux femmes victimes de violences. A cela s'ajoutent les subventions des collectivités locales.

Parmi les propositions sur de nouvelles ressources financières possibles, l'INAVEM souhaite insister plus particulièrement sur au moins deux pistes :

- 1- la contribution victimes que l'INAVEM appelle de ses vœux depuis 3 ans, traduite en 10 euros en plus sur les amendes pénales (y compris les infractions routières). Il ne s'agit pas de « taxer les délinquants », mais de faire participer les infracteurs à cet effort d'aide aux victimes, en les responsabilisant pour les victimes qu'ils ont ou auraient pu faire en contrevenant à la loi.
- 2- le prélèvement d'une partie des produits de la vente des biens de la criminalité.

Quant au Conseil National de l'Aide aux Victimes, l'INAVEM rappelle que le ministère de la Justice doit être le moteur de cette politique d'aide aux victimes, mais également que les autres ministères doivent se mobiliser activement dans cette instance. Loin d'une interministérialité de façade, il est essentiel que tous les ministères avec les collectivités locales prennent une part active aux discussions et réflexions sur l'aide aux victimes, car la prise en compte des victimes est de la responsabilité de tous.

L'INAVEM souscrit totalement à la 4^e proposition du rapport Nieson sur les missions du CNAV : cette instance doit avoir des pouvoirs de structuration et de coordination interministérielle des actions d'aide en direction des victimes, d'évaluation des travaux et rapports déjà présentés au CNAV, et également un rôle incontournable de consultation et de conseil au Gouvernement pour l'élaboration conjointe de cette politique publique.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES>

Contact presse :

Olivia Mons, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43